

KIBUNGU, le 25 mai 1957.-

OBJET:

P.V. 124/LD.
Aff. Smail bin Selim.



N°

/JUST./LD.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

KITEGA.-

Monsieur le Substitut,

En référence de votre E.I. n° 1558/R.M.P. 5109
du 19 avril dernier, j'ai l'honneur de vous faire tenir mon
procès-verbal N° 124/LD. qui en est l'exécution.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

P.V. n° 124/LD.

Kibungu, le 2(mai 1957
L'Officier de Police Judiciaire,

Transmis n°...../Just.1.02

PRO JUSTITIA.

- : Date d'arrestation
- : L'an mil neuf cent cinquante sept
- : le vingt quatrième jour du mois de mai
- : Devant Nous DE ZUTTER Luc Robert Hubert
- : Officier de Police Judiciaire à compétence générale
- : à Kibungu, comparant le nommé
- : 1/ Nom Gyongera

: 2/ Surnom ou Alias Sumafi bin Salim

: 3/ Prénoms

: 4/ fils de Nyiramushyira

décédé

et de Ntawuryimara

d'écédée

: 5/ originaire de la colline Muramvya

s/chefferie Nyange

Chefferie Muramvya

Territoire Muramvya

Résidence Urundi

: 6/ résidant à la colline

s/chefferie Zaza

Chefferie Gihunya

Territoire Kibungu

Résidence Ruanda

: 7/ âgé de 28 ans.

: 8/ de race Munyakarama

famille

: 9/ marié à Safia, père de 2 enfants

: 10/ profession commerçant

: qui répond comme suit à nos questions.

Q. Le 26è jour du mois de mars l'O.P.J. Leysses a constaté des infractions
suivantes contre la police de roulage avec votre véhicule R.U.2464

1°/ les deux feux de position étaient hors d'usage

2°/ le N° d'immatriculation à l'avant n'était pas réglementaire :

les caractères étaient blancs sur fond chromé.

Etes-vous d'accord pour les infractions citées ci-dessus enn alors
de payer une amende forfaitaire de 2 fois vingt cinq francs ?

R. Oui.

Nous lui avons délivré la quittance N° 231630/B. du 24.5.57.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,

Le comparant,
Sé/Sumafi bin Salim.-